

CIRCULAIRE N° 2 – 29/08/2023
DÉMARRER L'ANNÉE SCOLAIRE

Chers parents,

Nous espérons que vous avez trouvé l'occasion de prendre un temps de repos durant cet été. Nous nous réjouissons de vous retrouver en belle forme après ce congé estival ! Par le présent courrier, nous souhaitons vous apporter les éléments d'information concernant le déroulement de la rentrée au Collège.

I. Dates et horaires de la rentrée

La direction et les titulaires accueilleront les élèves de 1^{re} année et de 2^e année (commune et différenciée) directement dans la grande cour (portail noir). Après le mot d'accueil de la direction et lorsque les parents auront quitté la cour, les élèves accompagnés des titulaires se dirigeront vers leurs classes respectives. Les élèves de 1^{re} année **doivent s'habiller en fonction de la météo** afin de vivre au mieux cette première journée de découverte du Collège qui se déroulera à l'intérieur et à l'extérieur.

Tous les élèves doivent emporter leur **pique-nique** et leur **sac de cours** (plumier garni, farde vide, bloc de feuilles quadrillées). Les consignes relatives à chaque cours seront communiquées aux élèves par leurs professeurs. La vente de sandwiches débutera le **jeudi 31/08**. **Un pique-nique doit être prévu par les élèves de 1^{re} et de 2^e années le mardi 29/08.**

Horaire de la rentrée :

1 ^{re} Commune, 1 ^{re} et 2 ^e Différenciée	Mardi 29/08	8h10-15h15	Accueil Direction, éducateurs et titulaires	Grande cour : accès portail noir (à 30 m du porche)
2 ^e Commune, 2 ^e Supplémentaire		9h00-15h15	Accueil Direction, éducateurs et titulaires	Grande cour : accès portail noir (à 30 m du porche)
3 ^e GT/TT, TQ, P		8h10-11h45	Accueil Direction, éducateurs et titulaires	Cour Sacré-Cœur : accès porche
4 ^e GT/TT, TQ, P	Mercredi 30/08	8h30-11h45	Accueil Direction, éducateurs et titulaires	Cour Chalet : accès porche
5 ^e GT/TT, TQ, P		8h30-11h45	Accueil Direction, éducateurs et titulaires	Pavillon : appel devant le Château
6 ^e GT/TT, TQ, P 7 ^e P		8h10-11h45	Accueil Direction, éducateurs et titulaires	Pavillon : appel à l'arrière du Château

En 1^{re} année, des demandes particulières concernant des amis ont été formulées. Nous les avons réceptionnées et traitées au mieux **mais nous n'avons pas pu réaliser l'impossible**. Les premières heures peuvent parfois sembler compliquées si l'ami ou l'amie souhaité.e n'est pas dans sa classe, mais l'équipe des professeurs fera tout pour créer une ambiance de classe permettant à chacun.e de nouer de nouvelles amitiés, de travailler dans de bonnes conditions et de créer des souvenirs inoubliables. Faites-nous confiance !

2. Soirées de rencontre

Nous vous remercions de prendre connaissance des soirées de rencontre avec la Direction et les titulaires et de vous libérer pour nous rejoindre afin d'entamer cette rentrée sous les meilleurs auspices.

Mardi 05/09	18h00 : information de la direction aux parents de 1A, 1B, 1C, 1D et 1E à la salle des fêtes et rencontre des titulaires et des éducateurs en classe 18h30 : information de la direction aux parents de 1^{re} DIFFERENCIÉE, 1F, 1G, 1H et 1I à la salle des fêtes et rencontre des titulaires et des éducateurs en classe
Jeudi 07/09	18h : information de la direction aux parents de 2^e Commune et 2^e Supplémentaire à la salle des fêtes et rencontre des titulaires et éducateurs, en classe
Lundi 11/09	18h : information de la direction aux parents de 5^e et 6^e puériculture et aux élèves de 3^e et de 5^e informatique à la salle des fêtes et rencontre des titulaires en classe

3. Choix des activités en 1^{re} année commune

La présentation générale des activités sera proposée aux élèves de 1^{re} C le [mercredi 30/08 de 10h55 à 11h45](#). Les parents des élèves de 1^{re} C recevront par l'intermédiaire de leur enfant, un document leur demandant de se prononcer pour le [lundi 04/09](#) sur le choix des activités complémentaires.

4. Horaire quotidien

Le Collège est ouvert chaque jour dès 7h35. Les cours débutent à 8h10. Les élèves doivent arriver avant 8h05. Les élèves du **1^{er} degré (1^{res} et 2^e)** entrent par la grille noire de la cour de récréation du Collège. Les élèves du **2^e degré (3^{es} et 4^{es})** entrent par le porche du Collège.

Selon les locaux attribués, les élèves du **3^e degré (5^e, 6^e et 7^e)** entrent par la grille du pavillon ou le porche, Rue de Merbes. Le temps de midi est de 50 minutes, de 11h45 à 12h35 pour les 2^e et 3^e degrés, et de 60 minutes de 12h35 à 13h35 pour le 1^{er} degré.

5. Journal de classe

Nous vous invitons à parcourir le [journal de classe](#) de votre enfant : il est conçu par l'équipe éducative pour être un véritable outil de liaison entre l'école, l'enfant et sa famille sur les plans organisationnels (arbre de communication, coordonnées de l'éducateur-référent, notation des rendez-vous et des remédiations...), pédagogiques (conseils méthodologiques, planning...) et disciplinaires (code de vie).

Nous insistons pour une vérification régulière du journal de classe, dont l'usage est obligatoire, afin de prendre connaissance des informations consignées. Conformément au R.O.I., le journal de classe doit être signé chaque semaine. Il est gratuit. C'est un document officiel exigé par l'homologation qui devra être remis à l'école à la fin de l'année scolaire, en bon état et exhaustivement rempli.

Si vous désirez rencontrer un membre de l'équipe de direction, nous vous invitons à vous adresser à l'Accueil (064 23 99 99) ou à envoyer un courriel (contact@cndbs.be). Pour contacter un professeur, n'hésitez pas à compléter les billets prévus à cet effet dans le journal de classe qui reste l'outil de liaison privilégié.

6. Circulaires

Les circulaires vous sont envoyées **par courriel** à des moments-clés de l'année via secretariat.eleves@cndbs.be. Si vous rencontrez une difficulté face à ce mode de communication, veuillez contacter le secrétariat des élèves. Nous vous encourageons à vérifier vos courriers indésirables régulièrement.

7. Documents administratifs à remettre impérativement le lundi 04/09

Nous vous invitons à lire attentivement et à signer tous les documents présentés ci-dessous. Votre enfant les remettra au titulaire au plus tard le [lundi 04/09](#).

7.1. Règlements et projets

Les projets (projet d'établissement, projet éducatif et projet pédagogique), le Règlement Général des Études (R.G.E.) et le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) sont consultables et téléchargeables sur le site du Collège : www.cndbs.be (Documents officiels – en cours de mise à jour). Si vous souhaitez obtenir une version « papier », vous êtes invités à adresser une demande écrite à l'Accueil jusqu'au 08/09.

Nous vous demandons d'y être très attentifs car ces documents reflètent l'esprit et les exigences du Collège. Par ailleurs, il est important que vous preniez connaissance du dispositif d'évaluation de l'année fréquentée par votre enfant : il sera présenté dans le bulletin et est consultable sur le site du Collège dans le R.G.E.

7.2. Retours anticipés et arrivées tardives

Si un cours ne peut être organisé, les élèves se rendent obligatoirement à l'étude. Sur ce point du règlement, des dispositions exceptionnelles existent selon les degrés d'étude. Nous vous demandons de relire attentivement l'article 8 du R.O.I. 2023-2024 du Collège afin de marquer en toute connaissance de cause votre accord ou votre désaccord, selon les dispositions exceptionnelles.

7.3. Organisation de l'étude après les cours

Une étude est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à 17h15 et les mercredis jusque 12h35. Nous exigeons une participation régulière à cette étude de la part des élèves inscrits. Il est important de prévenir l'école dès qu'une absence à l'étude est prévisible et toute absence devra être justifiée par écrit. Les départs ne seront autorisés qu'à heures fixes, précisées sur le talon d'inscription.

Tout élève peut rester à l'étude de manière occasionnelle. Lors de cette étude, votre enfant trouvera une ambiance studieuse et un encadrement propice à un travail sérieux et efficace. Les élèves qui y sont inscrits mais qui n'y travaillent pas n'y seront pas acceptés. L'étude du soir commencera à partir du [jeudi 31/08](#).

7.4. Sorties de midi

Pour des raisons de sécurité, les élèves qui dînent au Collège ne sont sous aucun prétexte autorisés à quitter l'établissement. Une [carte de sortie](#) est nécessaire pour les élèves qui, habitant au centre de Binche, souhaitent retourner à leur domicile pour dîner avec leurs parents ou grands-parents. Nous prions instamment les parents de ne demander la carte de sortie de midi qu'à la condition qu'eux-mêmes ou les grands-parents soient présents à leur domicile. [Seuls les élèves du 3^e degré](#) peuvent être autorisés par leurs parents à sortir du Collège durant le temps de midi. S'ils ne souhaitent pas dîner à l'extérieur, les élèves du 3^e degré dînent exclusivement au Pavillon et y vivent leur temps de récréation.

La carte de sortie ne peut être accordée que par la Direction ou ses délégués et doit comporter la signature des parents. La rigueur dans l'application de ces dispositions constitue un des moyens principaux de contribuer à la sécurité de vos enfants.

Il est à noter qu'en cas d'accident, le non-respect de ces dispositions ne vous permet plus de bénéficier de la couverture de l'assurance du Collège.

8. Absences

Si votre enfant ne peut venir en classe, vous devez prévenir l'Accueil le premier jour dès 7h35 en appelant le 064 23 99 99. En cas d'absence d'un élève, un SMS est envoyé au responsable légal déterminé par vos soins. Pour que ce système soit efficace, il est nécessaire que nous soyons toujours en possession d'un numéro actif et que vous nous préveniez de tout changement de numéro. Vous ne devez pas répondre à ces SMS.

Comme indiqué dans le R.O.I., chaque absence doit être couverte soit par un billet d'absence inclus dans les pages du journal de classe pour une absence d'un jour, soit par un [certificat médical papier original](#), seule pièce légale, pour une absence de 2 jours ou plus. Ce certificat doit nous parvenir [en mains propres](#), au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas trois jours et au plus tard le 4^e jour d'absence dans tous les autres cas. Toute absence non justifiée dans ce délai sera considérée comme injustifiée.

9. Coups de pouce organisés au Collège

9.1. *Remédiation en mathématiques, néerlandais et français tous les mercredis dès le 13/09, de 11h45 à 12h35 (1^{er} degré) et remédiation en mathématiques après les cours, dès le lundi 11/09 (3^e, 4^e et 5^e) et mise en place des Plans individualisés d'apprentissage (P.I.A.)*

La remédiation est un service que le Collège met à la disposition des élèves. Ce service a pour objectif prioritaire de guider les élèves dans la compréhension de points de matière ciblés sur base du diagnostic du professeur de la discipline. C'est l'occasion de questionner, si nécessaire, la méthode de travail, la concentration, la mémorisation et l'organisation globale du travail.

En cas d'inscription à ce service, les élèves sont tenus de s'y présenter avec leur matériel en ordre. Persuadés que la remédiation ne peut porter ses fruits que si l'élève s'y investit avec sérieux et régularité, les professeurs se réservent le droit de supprimer celle-ci à tout élève qui ne montrerait aucune motivation. Dans ce cas, les parents seront explicitement prévenus.

Il est important de prévenir l'école dès qu'une absence à cette remédiation est prévisible.

La présentation générale de ces dispositifs de soutien se tiendra le [mercredi 06/09 à la 4^e heure](#) pour nos nouveaux élèves de 1^{re} Commune.

9.2. Atelier L'ÎLE LETTREE

A la BIBLIOTHEQUE, les mardis et vendredis de 12h à 16h, [à partir du 08/09](#), est proposée une aide à la lecture des livres imposés, à la rédaction de textes sur le modèle des ateliers d'écriture et une aide personnalisée (orthographe, grammaire, conjugaison) pour les élèves en fourche ou à l'étude et ce, avec l'accord d'un éducateur.

9.3. Guidance

Il s'agit de rencontres individuelles et/ou collectives dans le cadre du Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) pour les élèves du 1^{er} degré ou dans le cadre de la GUIDANCE pour les élèves des 2^e et 3^e degrés [dès le 06/09](#).

9.4. Cellule BIEN-ÊTRE

Composée de membres du personnel volontaires formés à l'accompagnement des élèves en difficulté relationnelle (conflits, faits de violence ou de harcèlement), l'équipe informera les élèves de son mode de fonctionnement dans le courant du 1^{er} trimestre. Notre partenaire est le Centre de Référence et d'Intervention Harcèlement situé à La Louvière (CRIH).

9.5. Prévention aux assuétudes

Un.e référent.e-assuétudes doit être désigné.e pour notre établissement au mois de septembre.

9.6. Soutien à la parentalité

Un cycle de conférences, soutenu par le Conseil de Participation, est organisé au Collège. Un thème sera privilégié : *Comment réagir au harcèlement de mon ado ?* Les invitations vous parviendront en temps utile.

9.7. Orientation

Un panel d'activités sont proposées aux élèves de la 1^{re} année à la 7^e année, selon leurs besoins, dans le but de mûrir leur projet personnel. Nous collaborons avec le FOREM, le Centre d'information et d'orientation de Louvain-La-Neuve, le SIEP de Mons, l'UCLouvain de Mons, l'Opération 100 000 entrepreneurs, etc.

9.8. Atelier JARDINAGE

L'Eco-team propose un atelier de jardinage pour les élèves volontaires, le vendredi après les cours. Un courrier explicatif vous sera envoyé.

10. Vie quotidienne

10.1. Badge U-Key

Pour éviter la circulation d'argent dans l'école, nous exigeons l'utilisation du badge U-KEY. Ce badge a les mêmes caractéristiques qu'un porte-monnaie électronique et permet aux élèves d'avoir accès aux bâtiments de l'école et de régler certaines dépenses (distributeurs, sandwiches, sorties et animations). Tous les élèves sont obligés de le garder sur eux : ils en sont responsables. Le badge U-KEY ne se prête pas : il est personnel. Ceux qui ne le possèdent pas s'adressent à l'Accueil. Une caution de 12,50 € sera demandée. Une sanction sera donnée à tout élève qui n'est pas muni de son badge UKEY.

L'application pour U-KEY permet de verser de l'argent par virement sur le badge de votre enfant et de consulter l'historique de son utilisation.

Marche à suivre :

- se connecter sur le site : cndbs-binche.mynetpay.be
- se loguer en utilisant comme nom d'utilisateur : numéro national de votre enfant et comme mot de passe : les 4 premières lettres du nom et les 3 premières lettres du prénom de votre enfant, avec une majuscule à la première lettre du nom et du prénom. Exemple : RufiLau pour Rufin Laurence

Attention !

Lorsque vous vous connecterez pour la première fois, il est nécessaire de vérifier et/ou de corriger/d'indiquer l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir les différents courriers. Vous pourrez également modifier le mot de passe.

Le service de l'économat reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

10.2. Manuels et cahiers d'exercices

Début juillet, la liste a été communiquée avec la CIRCULAIRE n° 1.

Conformément aux règles en vigueur, le Collège n'impose aucun fournisseur pour l'achat des livres scolaires. Vous pouvez vous les procurer dans la librairie de votre choix.

Toutefois, afin de vous offrir un service facile et une diminution des frais, nous avons fait le choix de collaborer avec RENTABOOK et leur plateforme de commande en ligne. Les informations se trouvent dans la CIRCULAIRE n° 1. La distribution des livres scolaires s'effectuera EXCLUSIVEMENT le mercredi 30/08 de 9h30 à 11h au LOCAL D02, dans le hall d'accueil du Collège.

L'achat de livres de lecture neufs n'est pas obligatoire. Si vous souhaitez réduire les coûts, de nombreuses pistes existent : emprunt à la bibliothèque (de l'école ou autre), achat ou emprunt aux élèves des années antérieures, choix du format de poche, possibilité de commandes groupées...

10.3. Frais

Un travail approfondi d'analyse des frais scolaires a été réalisé pour chacune des classes et options proposées par notre établissement. Les informations reprises dans le tableau reçu dans la CIRCULAIRE n°1 se basent sur la réalité des années précédentes. Les sommes indiquées le sont à titre indicatif, l'objectif étant d'être le plus proche possible de la réalité et de remplir les obligations du Décret « Gratuité ».

De l'analyse effectuée est ressorti le tableau qui vous permet d'évaluer la somme à prévoir dans votre budget pour l'année scolaire 2023/2024 :

- la somme totale à payer début septembre (colonne A),
- l'estimation des frais liés aux livres de lecture (colonne B),
- l'estimation des frais liés à la participation aux activités pédagogiques ou autres (colonnes C, D, E),
- l'estimation des frais des activités facultatives (colonne F).

La somme présentée dans la colonne A sera réglée au plus tard le **vendredi 08/09** selon les modalités suivantes :

- Soit par virement sur le compte BE81 7955 6772 5124 en notant en communication : somme 2023-2024 + le nom + prénom de l'élève + classe.

- Soit au comptant, par vos soins, à l'économat au plus tard le vendredi 08/09, selon l'horaire suivant : lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 16h30 - mercredi de 8h10 à 13h00 - vendredi de 8h00 à 15h00.

En cas de difficultés pour effectuer ce paiement, n'hésitez nullement à contacter le service de l'économat afin d'organiser un étalement financier en téléphonant au 064 23 99 90.

10.4. Sandwichs

À partir du jeudi 31/08, les élèves peuvent se procurer des sandwichs au prix de 2,50 € (avec le badge U-KEY ou en liquide et ce, jusqu'à l'acquisition du badge U-KEY). L'école n'organise pas de repas complets. De l'eau gratuite est disponible. Des distributeurs de boissons et de collations payantes sont à la disposition des élèves. Un micro-ondes est disponible.

10.5. Casiers pour les élèves

L'école dispose de casiers sécurisés qui peuvent être utilisés moyennant une caution de 12,50 €. Les élèves intéressés par ce service le signalent à leur éducateur de référence. Les parents règlent le montant de la caution sur le compte BE 81 7955 6772 5124 avec la mention « casier 2023-2024 » + nom de l'élève et classe, ou via le BADGE U-KEY de leur enfant au bureau de l'économat. Un fois le paiement effectué, l'élève disposera de la clé du casier.

10.6. Tenue vestimentaire pour le cours d'éducation physique

Chaque élève prévoit une tenue adaptée au cours d'éducation physique **à partir du lundi 04/09**. Il se conformera aux indications du professeur d'éducation physique pour les cours suivants.

10.7. Objets, vêtements et sacs perdus

Nous attirons votre attention sur le fait que beaucoup de vêtements, d'objets (gourde, boîte à tartine, matériel scolaire...) et de sacs (notamment de sport) sont oubliés et non récupérés. Sachez qu'après un mois, nous faisons le don de ces sacs, vêtements et objets non réclamés à une association. Les objets perdus sont à reprendre à l'Accueil.

10.8. Plateforme pédagogique TEAMS

Chaque élève bénéficiera d'une adresse courriel du Collège sur le modèle *prénom.nom@eleve.cndbs.be* qui lui permettra d'accéder gratuitement et de manière sécurisée, à notre plateforme qui contient tous les outils de la suite Office ainsi que de nombreuses applications pédagogiques. Les élèves de 1^{re} et de 2^e année bénéficieront d'un apprentissage à l'utilisation de Teams. Les nouveaux élèves de la 3^e à la 7^e bénéficieront d'une information à ce sujet via leurs enseignants.

10.9. Prévention sanitaire

La prévention reste de mise en matière d'aération, de ventilation, d'hygiène des locaux et à la protection des personnes les plus vulnérables. L'infirmerie se situe au D01, en face de l'Accueil.

11. Conseil de participation et assemblée générale des parents

Le conseil de participation est un espace de débat qui réunit en grand groupe ou en projet collaboratif, 4X par an, de 17h15 à 19h15, tous les acteurs de l'école : parents, élèves, membres du personnel, direction et pouvoir organisateur. Il leur donne la possibilité d'exprimer leur avis, de dialoguer et d'émettre des propositions dans le but d'améliorer la qualité de vie et d'apprentissage. Les dates sont précisées dans les éphémérides jointes à cette circulaire.

L'Assemblée générale des parents se tiendra le **jeudi 21/09 à 19h30** au Dôme (entrée via l'escalier face au porche, 2^e étage). L'Association de Parents en chapeautera le déroulement. Veuillez donc noter cette date afin de venir élire vos représentants ou pour proposer votre candidature. Nous vous invitons à confirmer votre venue via ce questionnaire en ligne (**cela prendra une petite minute**) : <https://forms.office.com/e/MsKyCT4HbY>

12. Règlement général de protection des données (R.G.P.D.)

La déclaration de protection à l'égard des données personnelles des élèves et des parents ou responsables légaux s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs et aux élèves majeurs et à leurs parents, dans la mesure où malgré la majorité de l'enfant, l'école continue, sauf décision contraire de l'élève, de considérer les parents comme des interlocuteurs essentiels à la scolarité de leur enfant. Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans notre établissement nous amène à traiter une série de données que vous nous avez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire. L'intégration de nouvelles technologies dans ce cursus éducatif (interface virtuelle entre parents et professeurs, e-learning ...) engendre également une multiplication des opérations de traitement de nouvelles données pour de nouvelles finalités et impliquent souvent de nouveaux acteurs. Cette déclaration de respect de la vie privée décrit la manière dont nous gérons les données personnelles que nous collectons via divers moyens : à partir de formulaires, d'appels téléphoniques, de courriels et d'autres communications avec vous. Ce document est consultable sur le site du Collège.

Pour votre information, des caméras signalées par un pictogramme, filment l'accès au Porche du Collège, au Pavillon et au Patio. **En cas d'incident**, seules les personnes habilitées dans le cadre de leurs fonctions (économat, direction et éducateurs) peuvent visionner les images dont l'accès est sécurisé. La conservation des images est limitée à 15 jours.

13. Formulaire d'allocations d'études

Une allocation d'études peut être octroyée pour l'élève inscrit(e) dans l'enseignement secondaire de plein exercice. Pour l'obtenir, vous devez en faire la demande chaque année et répondre aux conditions d'octroi expliquées sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) : <https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-secondaires/formulaires/>

Le formulaire de demande peut être introduit de manière électronique ou par courrier postal, **jusqu'au 31 octobre 2023**. Le site propose les mécanismes d'aides financières, de soutien et d'accompagnement ainsi que des aides matérielles comme la location d'un PC.

14. Nouveaux rythmes scolaires, gardes alternées et obligation scolaire

Nous insistons sur le respect de l'obligation scolaire qui prend effet du jour de la rentrée scolaire au vendredi 05 juillet 2024 inclus. La FWB met à disposition des parents diverses informations afin d'organiser au mieux les gardes alternées : <https://www.rythmesscolaires.be/>

À travers son slogan annuel, notre Pastorale Grains de Vie propose de nous responsabiliser pour mieux vivre ensemble au sein du Collège : « ma scolarité, mes limites, mes lieux de vie, mes actions, mes paroles, mes interactions, mon image, ma prise en charge quand je ne vais pas bien, mon avenir, mon jardin intérieur »... dans une éducation vécue comme un compagnonnage, avec comme boussole, notre signet de « responsabilité ».

Nous sommes fiers de les accompagner, avec vous, dans la plus belle aventure qui soit : l'écriture progressive de leur Vie.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et dans l'attente du plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer, recevez, Chers Parents, l'expression de nos salutations distinguées.



L'équipe de direction,

J. Marcq
Directrice-adjointe

C. Losseau
Préfète de discipline et d'éducation

A. Verhaeren
Directrice

« Toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui »